

Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

LECLERCVILLE

Je, SYLVIE LEMAY,
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement à la résolution

2025-204

Numéro

ayant pour titre : REGLEMENT 2025-204 DÉCRÉTAN UNE DÉPENSE DE 916 728,86\$ ET UN EMPRUNT DE 916 728,86\$ POUR EFFECTUER LES TRAVAUX DU NOUVEAU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DERRIÈRE LA RUE PIERRE LECLERC

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

472

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

58

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

79

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement la résolution

2025-204

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à LECLERCVILLE ce 2 june 2025 à 20 h
Endroit Date Heure

Signature



Greffier ou secrétaire-trésorier

2025 06 02
année mois jour